

Notre compte-rendu du conseil municipal du 23 Janvier 2025 Commentaires et Analyses

Préambule :

Avant de procéder à l'analyse et aux commentaires des différents points de l'ordre du jour, nous voudrions partager avec vous quelques réflexions.

En effet, en tant qu'élus de l'opposition nous n'avons eu cesse de vous tenir informé-es et de défendre les intérêts des Martelais-es. Lors de ce conseil, nous avons une nouvelle fois remis en séance une liste de questions ou de demandes restées sans réponse (voir la liste en fin de ce compte-rendu). Mais ce qui nous a le plus choqués c'est que sur nombre de points, la réponse était : « mais c'est du ressort du Département » ou « mais c'est du ressort de Cauvaldor ». Certes, mais notre canton a envoyé une élue au Conseil Départemental (en remplacement de l'ancien maire de Martel conquis par le Sénat) et au sein de ce conseil municipal des personnes sont membres de nombreuses commissions à Cauvaldor où nous-mêmes avons été exclus – notamment celles relevant de l'Urbanisme, de l'Economie ou du Développement Durable. Que font-ils ? Et c'est bien la question que, vous et nous, sommes en droit de poser. Sur le PLUiH les intérêts de la commune n'ont pas été défendus. Cela nous a conduits à ne pas voter le document présenté. Il en est de même sur les questions de sécurité – limitations de vitesse sur les entrées de ville – circulation des poids-lourds – état des poubelles – réfection des trottoirs – implantation des entreprises etc...

Avec le transfert de compétences aux communautés de communes, c'est le coeur de notre fonctionnement démocratique qui est entaché : la vie communale. Et c'est aussi pour cela qu'il est essentiel de disposer d'élus en capacité de défendre avec détermination les intérêts des citoyen-nes qui les ont élus.

— Attribution de subventions voyage scolaire – Mézels

L'école élémentaire de Martel sollicite une participation financière pour les enfants des classes de CM1, CM1-CM2 et CM2 qui participeront à un voyage scolaire à Mézels intitulé « L'étude de la rivière Dordogne » et qui se déroulera sur 3 jours.

Le conseil municipal accorde un montant de 50€/élève résidant sur la commune. Cela concerne 30 élèves.

— Demandes de subventions,

DETR 2025 et fonds vert – logements communaux rue des Espoujols

Trois logements communaux situés rue des Ecoles doivent être rénovés – peintures, isolation des murs, planchers et combles, installation d'une VMC, changement des menuiseries extérieures et des radiateurs. L'estimatif de cette rénovation s'établit à 102 130,74 € HT.

Avec les subventions sollicitées, la part de la commune s'établira à 38 135,69 €

DETR 2025 – brigade de gendarmerie

La toiture de la brigade de gendarmerie doit être rénovée avec la mise en place d'une isolation sur le plancher des combles.

L'estimatif de cette rénovation s'établit à 54 749,09 € HT.

Avec les subventions demandées, la part communale s'établira à 21 899,64 €.

— Avenue de la Dordogne : attribution et signature du marché de travaux

Commentaire : Nous découvrons en lisant les documents envoyés que le maire a lancé le 09 novembre 2024, un marché à procédure adaptée pour l'aménagement de l'avenue de la Dordogne. Or, lors des derniers conseils municipaux des 28 novembre et 18 décembre 2024, aucune information ne nous a été faite, pire même, la commission en charge des appels d'offres n'a pas été réunie. Ainsi le dépouillement et l'analyse des offres se sont faits en comité très restreint. Nous avons protesté énergiquement contre cette pratique qui malheureusement n'est pas isolée – voir notamment le feuillet du garage Chanon, le presbytère ou le devenir de l'ancien hospice.

Nous ne nous sommes pas opposés au projet car la sécurisation de cette entrée est indispensable. Toutefois, avec les quelques documents joints avec la convocation à ce présent conseil et en l'absence de réunion de la commission des appels d'offres, il nous est impossible d'apprécier la qualité de ces propositions.

Le conseil municipal décide retenir l'entreprise PIGNOT TP sur la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 pour un montant de 116 666,00 HT

En ce qui concerne le Monument aux Morts (modification de l'entrée pour les cérémonies), les coûts sont importants et le maire propose de rester sur une procédure de « gré à gré ». Affaire à suivre.

— Informations et questions diverses

Nous profitons des questions diverses pour communiquer une nouvelle fois la liste des demandes faites au cours des deux dernières années et demeurées sans réponse à ce jour :

Sécurité et circulation :

- *Limitation de la vitesse route de Brive avec maintien du 50Km/h depuis les virages jusqu'à l'entrée de Martel*
- *Limitation de la vitesse route de Creysse, de la sortie du GR jusqu'à l'entrée de Martel*
- *Passages piétons route de Brive devant la rue Neuve et à l'embranchement de la rue du 11 nov et de la route de Brive*
- *Interdiction de la traversée des poids-lourds de plus de 7,5t dans Martel. Faire respecter l'arrêté d'interdiction pris par l'ancienne municipalité et toujours en vigueur.*
- *Mise en sens interdit dans les deux sens (sauf riverains dans le sens montant) de la rue du barri de Brive. Par ailleurs, déplacer le panneau de sens interdit plus près du porche, car trop loin, il prête à confusion.*
- *Passage piéton au niveau de l'EHPAD : lors des travaux, la demande de déplacement avait été faite, mais comme d'habitude pas du tout prise en compte alors que les voitures venant du centre ville n'ont aucune visibilité pour les piétons venant de la rue sous les murs.*

Environnement et Santé :

- *Avec 35 % de taux de refus pour les poubelles vertes on atteint des niveaux inacceptables. Les poubelles sont très sales et mal entretenues, aucune campagne de sensibilisation. A court terme, nous demandons une opération volontariste de nettoyage régulier et de désinfection, de changement des celles cassées et une campagne de sensibilisation sur les*

enjeux du tri. À moyen terme, nous demandons que soient étudiées d'autres solutions : par exemple la dotation de sacs individuels pour les déchets recyclés.

Le maire nous informe que Cauvaldor envisage de réduire drastiquement le nombre de poubelles (division par 10) et de créer des points de concentration avec des containers plus grands supprimant de fait les poubelles de proximité. Nous avons fait savoir qu'il s'agit encore d'une mesure prise technocratiquement sans concertation. Nous avons fait remarquer qu'il en est de même pour la déchèterie qui va mettre un QR code pour en limiter le nombre des accès car dixit cela coûte trop cher ...

- Interdiction des épandages des résidus (digestats) de méthanisation industrielle sur le territoire de la commune

- **Conduites d'eau en PVC posées dans les années 1970 et contenant du CVM (chlorure de vinyle monomère) substance cancérigène et dangereuse pour la santé.** Sujet abordé lors d'un précédent conseil suite à rapport sur la qualité de l'eau – demande d'un planning de changement et de l'identification des conduites concernées.

Etat des rues et des trottoirs :

- Réfection des trottoirs et des rues (galets descellées, trous etc.)

- Réfection du passage piéton en bas de la rue du barri de Brive

Sur ces deux sujets le maire nous indique qu'un diagnostic est en cours et que la commune va procéder à des réfections. Une fois précédente il nous avait indiqué que c'était à la charge de Cauvaldor et un diagnostic avait là aussi été réalisé ...

- Rue du 11 novembre : problème d'évacuation des eaux suite à réfection inutile et totalement bâclée (pas de décaissage et surélévation de 5 à 10 cm modifiant l'évacuation des eaux pluviales) La rigole mise en place a ses limites, est inesthétique, dangereuse et se dégrade ...

- Le parking de l'abreuvoir porte les stigmates des festivités privées passées et mériterait un grand nettoyage.

Depuis, un nettoyage a été fait par les agents de la commune mais ces comportements sont inadmissibles et nous aurions souhaité que les organisateurs de ces festivités assurent la remise en état des abords. Le parking est très dégradé, avec des ornières au milieu.

- **L'association amination enfance** fait don à la mairie de 3000 euros + 1000 euros pour des jeux externes

- **Zone de Gluges :** Le maire nous informe que pour le projet de Mr Circal il est envisagé la location de « La Glugette » pour la somme de 650Euros/ mois sur 12 mois. Une cale de mise à l'eau pour les canoës et les secours sera construite.

Commentaire : Là aussi, il semblerait que la décision soit déjà prise de retenir Mr Circal. Nous avons pourtant demandé que cela fasse l'objet d'un débat et d'une décision en conseil municipal !

- **Garage Chanon suite :** Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) avait été lancé en fin d'année. Nous n'en connaissons pas le contenu puisqu'il n'a jamais été présenté en conseil municipal. Le maire nous informe qu'il y aurait une proposition d'achat. Rappelons qu'il a été acquis il y a plus de deux ans et demi pour la somme de 136 000 €. Affaire à suivre

- Les travaux pour la **nouvelle cuisine de l'EHPAD** ont enfin démarré

- **Tarifs de la restauration scolaire:** Nous renouvelons la demande que nous avons déjà effectuée en 2024 d'examiner la possibilité de facturer les repas au Quotient Familial, ce qui serait justice pour les familles aux plus bas revenus. Le choix de la commande des repas au département est

coûteuse pour les familles et la commune qui a voté une aide générale en 2024. Cette tarification s'applique déjà pour le Centre de loisirs.

- La médiathèque participe à la Nuit de la Lecture en organisant des lectures de 17 h à 22 h.
